Faculté de Droit
Antenne de Laval
Le Mans Université

3 rue Georges Charpak
53810 Changé

02 43 59 49 11
droit.laval@univ-lemans.fr

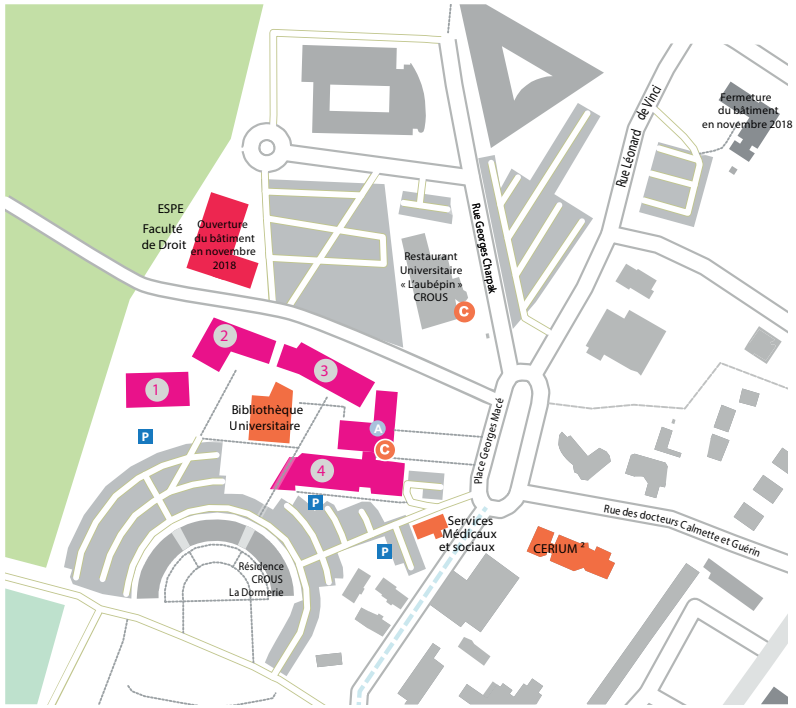

Plan du campus universitaire de Laval

- Le Mans Université
- Faculté de Droit Antenne de Laval
- IUT Laval

DÉPARTEMENTS :

1. Informatique
2. Métiers du Multimédia et de l'Internet
3. Techniques de commercialisation
4. Génie Biologique

A : Accueil/administration

C : cafétéria

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 3 heures de formation obligatoire

https://bloglpgoaalaval.wordpress.com/
https://egalim.sciencesconf.org/

LP Droit GOAA de Laval
Droit et Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires

Établissement membre du CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS 2019
Filière alimentaire de demain
Pays de la Loire

LYCÉE agricole LAVAL

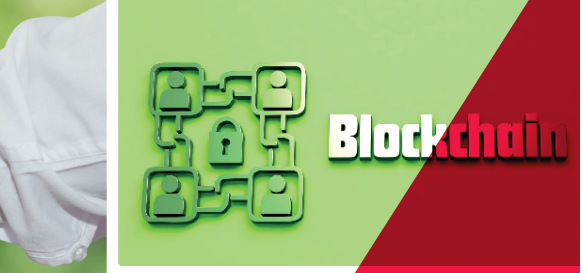

Cycle de conférences de Droit de la terre 2019-2020
Droit rural & transitions agricoles
Egalim - Environnement - Foncier - Agrinumérique

LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 | 13h45 - 17h

Conférence inaugurale
La transition Egalim : vers un juste prix agricole ?

Sous le parrainage de Jacques Foyer, Professeur émérite de l'Université Paris II - Panthéon Assas

Faculté de Droit - Antenne de Laval
Amphithéâtre Le Balle

Direction scientifique
Sylvie Lebreton-Derrien, Maître de conférences en droit privé
Hélène Juillet-Regis, Maître de conférences en droit privé

https://egalim.sciencesconf.org/
https://bloglpgoaalaval.wordpress.com/

LP Droit GOAA de Laval
Droit et Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires

LA MAYENNE Le Département
LAVAL agglo
COUR D'APPEL ANGERS
Barreau du Mans
Barreau d'Angers

Faculté de Droit
Antenne de Laval
Le Mans Université

THEMIS

©communication DEG, Le Mans Université, crédit photo : istockphoto

Droit rural et transitions agricoles
Conférence inaugurale
La transition Egalim : vers un juste prix agricole ?

Sous la Présidence de Jacques FOYER, Professeur émérite de l'Université Paris II - Panthéon Assas
et
Aude DENIZOT, Professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles, Le Mans Université

A la veille de la PAC 2020, le constat est unanime : l'agriculture est entrée dans une phase de transition accélérée en faveur de nouveaux modèles agricoles viables, durables et socialement responsables.

Le droit rural, à la confluence de ces transitions agricoles, devra faire émerger des solutions alliant droit public et droit privé, considérations économiques, sociales et environnementales, influences traditionnelles et innovations contemporaines. En somme, une régulation positive : un Droit de la terre s'enquérant aussi bien du sol et de la biodiversité, des hommes qui la façonnent et la mettent en valeur et des produits de qualité qui en sont issus, pour certains transformés avant d'être consommés.

Le cycle de conférences de Droit de la terre 2019-2020, organisé par la Faculté de droit – Antenne de Laval, avec le soutien de la Cour d'appel d'Angers et des Barreaux de Laval, du Mans et d'Angers, parrainé par le Professeur Jacques Foyer et dirigé scientifiquement par Sylvie Lebreton-Derrien et Hélène Juillet-Régis, s'intéresse précisément à quatre transitions agricoles majeures : la transition environnementale et climatique de l'agriculture, la transition foncière, la transition agrinumérique (en particulier la technologie blockchain) et, pour commencer, la transition Egalim, objet de cette conférence inaugurale.

Fruit des Etats généraux de l'alimentation, la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi Egalim) a pour objectif de redonner de la valeur aux produits agricoles tout en permettant aux agriculteurs de vivre dignement du prix juste payé. Afin de rééquilibrer le rapport contractuel et d'encadrer les pratiques commerciales de négociation du prix de vente des produits agricoles, le législateur a notamment prévu d'inverser le processus de construction du prix, d'imposer la prise en compte d'indicateurs de coûts de production, de renforcer le rôle des organisations de producteurs et celui du médiateur des relations commerciales agricoles, de réviser les pratiques restrictives de concurrence et autres pratiques prohibées.

Presque un an après la promulgation de la loi Egalim, et fort de l'expérience des premières négociations commerciales annuelles, un premier bilan peut être dressé sur l'effectivité de ces mesures.

Transition réussie ou non ? C'est à cette question que les intervenants de cette conférence inaugurale répondront.

13h45 : Accueil institutionnel

14h00 : Ouverture du cycle de conférences

Sylvie LEBRETON-DERRIEN, Maître de conférences en droit privé, Responsable Développement Faculté de droit - Antenne de Laval et Hélène JUILLET-REGIS, Maître de conférences en droit privé, Responsable de la Licence professionnelle Droit et Gestion des organisations agricoles et agroalimentaires, Le Mans Université

14h15 : Introduction

Jacques FOYER, Professeur émérite de l'Université Paris II - Panthéon Assas, Vice-Président de l'Association française de droit rural, Co-directeur scientifique de la Revue de Droit rural

14h30 : Egalim : entre transition juridique et réalité sociologique

Sylvie LEBRETON-DERRIEN, Maître de conférences en droit privé

14h40 : Les négociations après la loi Egalim, théorie et pratique

Samuel CREVEL, Avocat associé au Cabinet Racine, Spécialiste du droit de l'agriculture, Maître de conférences associé Paris I Panthéon-Sorbonne

Échanges avec l'auditoire

15h15 : L'encadrement du prix des produits agricoles par le droit de la concurrence

Hélène COURADES, Doctorante en droit, Collaboratrice parlementaire, Membre du conseil d'administration de l'Association Française de Droit Rural

Échanges avec l'auditoire

15h50 : Le contrôle du prix et les produits agricoles et alimentaires : l'incidence des nouvelles dispositions du Titre IV du Livre IV du Code de commerce

Vincent MALASSIGNE, Professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles, Université de Cergy-Pontoise

Échanges avec l'auditoire

Cocktail